

MAIRIE DE LE RETAIL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 10 AVRIL 2025

Réunis sous la présidence de Madame Véronique GILBERT, Maire, à la Mairie.

Présents : Mesdames Henriette BEAUDET, Marie-Noëlle BEAUDET, Carine BERNARD, Claudette CHARRIER, Véronique GILBERT

Messieurs Sébastien BERGUER, Damien DAVIGNON, Rémy NEAU

Excusé/pouvoir : Arnaud POIRAULT

Absent : Charles BARRIBAUD, Jean-Pascal GUIOT

Date de la convocation : 2 avril 2025

Ordre du jour :

- Finances : devis auto-laveuse
- Finances : prestations de service nettoyage du site du Logis de la Forêt lors des vacances des agents
- Bâtiment communal : enceinte du Logis de la Forêt/revêtement cour – remplacement châssis de la porte d'entrée de l'hébergement
- Finances : demande de subvention dispositif Fonds de Solidarité Départementale pour les communes
- Finances : vote des subventions année 2025
- Finances : vote du budget primitif 2025
- Défense incendie : mise en place de la défense incendie dans les hameaux
- Cérémonie du 8 mai : organisation
- Questions diverses

Madame le Maire a ouvert la séance à 20h30 et propose Sébastien BERGUER comme secrétaire de séance. Cette dernière demande à l'assemblée de mettre à l'ordre du jour, l'objet suivant :

- **Adhésion au « service commun informatique » de la Communauté de Communes de Parthenay Gâtine**

Approbation Procès-Verbal :

Madame le Maire demande si le procès-verbal de la séance du 20 mars 2025 soulève des observations. Aucune objection n'étant émise, il propose de passer à son adoption.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

• FINANCES : DEVIS AUTO-LAVEUSE

Délibération : 018-10-04-2025

Trois démonstrations ont eu lieu, en présence de l'adjoint technique et administratif. Après avoir entendu :

- les propriétés de chaque matériel
- avoir étudié chaque devis

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **RETIENT** la proposition financière de DHP (Distribution Hygiène et Propreté) de Niort pour un montant de 3 816.03€ HT soit 4 579.24€ TTC.

Cette dépense sera inscrite en investissement, article 2188, du budget primitif 2025.

Voix : 9 « Pour »

• FINANCES : PRESTATIONS DE SERVICE NETTOYAGE DU SITE DU LOGIS DE LA FORET LORS DES VACANCES DES AGENTS

Délibération : 019-10-04-2025

Pour pallier aux absences des agents lors des périodes de congés, deux prestataires de service ont été sollicités pour l'entretien du site du Logis de la Forêt après les locations.

Après étude des prestations et leurs tarifs et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présent :

- **RETIENT** la proposition de service de l'entreprise Azur Propreté, agence de Bressuire

Voix : 9 « Pour »

• **BATIMENT COMMUNAL : ENCEINTE DU LOGIS DE LA FORET/REVETEMENT COUR - REMPLACEMENT DU CHASSIS DE LA PORTE D'ENTREE DE L'HEBERGEMENT**

Délibération : 020-10-04-2025

Enceinte du Logis de la Forêt/revêtement cour

Suite au conseil municipal du 20 mars, l'entreprise Bonneau de Ste Ouenne a fait parvenir une autre proposition de prix, un revêtement solution Starmine. Rémy Neau explique à l'assemblée le procédé et informe que les deux entreprises qui ont répondu, ne travaillent pas ce produit.

Après avoir pris connaissance du devis et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **RETIENT** la proposition de l'entreprise Bonneau TP de Ste Ouenne pour un montant de 24 973.50€HT soit 29 968.20€TTC
- **CHARGE** Madame le Maire de signer le devis et de programmer les travaux

La dépense sera inscrite au Budget Primitif 2025, section investissement, opération 0112, article 2151

Remplacement du châssis de la porte d'entrée de l'hébergement

En continuité des travaux à effectuer au Logis de la Forêt, un devis a été demandé auprès de l'entreprise Bluteau d'Allonne (artisan ayant déjà intervenu sur diverses ouvertures) pour le remplacement du châssis de l'entrée principale de l'hébergement. Le montant des travaux s'élève à la somme de 4 312.50€HT soit 4 549.69€TTC. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** le devis de travaux pour un montant de 4 312.50€HT soit 4 549.69€TTC
- **CHARGE** Madame le Maire de signer le devis et de programmer les travaux

La dépense sera inscrite au Budget Primitif 2025, section fonctionnement, article 615221

Voix : 9 « Pour »

• **FINANCES : DEMANDE DE SUBVENTION DISPOSITIF FONDS DE SOLIDARITE DEPARTEMENTALE POUR LES COMMUNES**

Délibération : 021-10-04-2025

Madame le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet de : Réhabilitation d'un bâtiment communal le Logis de la Forêt, qui fait l'objet d'une demande de subvention, Fonds de Solidarité Départementale, pour un montant de travaux estimé à 29 286€ HT, correspondant aux devis suivants :

- entreprise Bonnaud de Ste Ouenne : 24 973.50€ HT
- entreprise Bluteau d'Allonne : 4 312.50€ HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ADOPTE** le projet qui lui est présenté
- **SOLLICITE** le Fonds de Solidarité Départemental pour les communes
- **ARRETE** le plan de financement comme suit :
 - Subvention Fonds de Solidarité Départemental aux communes (50%) : 14 643€
 - Fonds propres (50%)..... : 14 643€
- **CHARGE** Madame le Maire de faire la demande de subvention auprès du Conseil Départemental

Voix : 9 « Pour »

• **FINANCES : VOTE DES SUBVENTIONS ANNEE 2025**

Délibération : 022-10-04-2025

Vu l'article L.1611-4 du Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L.2311-7 du Code général des Collectivités Territoriales clarifiant les règles de versement des subventions par les communes et précisant que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget ;

Vu la commission finances du 24 février 2025 ;

Considérant que l'attribution des subventions, présentées dans le tableau ci-dessous, revêt un intérêt communal ;

Associations	Montant subvention de fonctionnement
Amicale des Donneurs de sang	100
Amitié Coopération Solidarité Elavagnon	100
APE Ecoles Publiques la Charmille	280
APEL Ste Marie St Joseph	160
Association Communiquer Lire Ecrire (CLE)	50
Association Corps Accords	20
Associat Grandir Savoir et Devenir	400
Association la Forêt Vivante de Secondigny	100
Association les Restaurants du Coeur	50
Banque alimentaire	50
Comité des Fêtes	1 600
MFR Sèvreurope Bressuire	20
Gati-Foot	500
Les Amis de la Nature	150
Radio Gâtine	50

Ayant entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le montant des subventions de fonctionnement ainsi présenté
- **ACCEPTE** le versement des sommes allouées à l'article 65748 du budget primitif 2025
- **AUTORISE** Madame le Maire à procéder au versement des dites subventions, exercice 2025

Voix : 9 « Pour »

• FINANCES : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Délibération : 023-10-04-2025

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le budget est un acte fondamental de la gestion municipale car c'est celui par lequel le Conseil Municipal prévoit et autorise l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année à venir.

Le budget primitif présente les prévisions et autorisations de dépenses et de recettes de l'exercice. Il est composé d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère.

Vu l'avis de la commission des finances en date du 24 février 2025,

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif de la commune de le Retail pour l'exercice 2025,

Lors de sa séance du 10 avril 2025, le Conseil Municipal a débattu et voté les orientations budgétaires pour 2025 comme suit :

Section de fonctionnement : 396 600.55€

Dépenses	
charges à caractère général	126 860.00
charge du personnel	104 940.00
autres charges de gestion	27 490.00
charges financières	1 944.00
virement à la section de fonctionnement	135 366.55
Recettes	
produit des services	1 016.00
impôts et taxes	131 562.00
fiscalité locale	168.00
dotations - participations	56 937.00

autres produits de gestion	25 030.00
produits financiers	190.00
excédent reporté	181 697.55

***Section d'investissement* : 191 302.61€**

Dépenses	
emprunts	7 655.00
immobilisations corporelles	68 647.61
Opération 0112 Logis	35 000.00
Opération 0128 amgt CBourg phase1	40 000.00
Opération 0129 réserve incendie	40 000.00
Recettes	
virement à la section	135 366.55
solde reporté	7 987.06
dotation	675.00
subvention investissement	47 274.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte et VOTE** le budget primitif 2025 ainsi équilibré tant en dépenses qu'en recettes
- **AUTORISE**, conformément à l'article L.5217-10-06 du CGCT, le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel, dans les limites suivantes :
 - ◆ Fonctionnement : 7%
 - ◆ Investissement : 7%

Voix : 9 « Pour »

• DEFENSE INCENDIE : MISE EN PLACE DE LA DEFENSE INCENDIE DANS LES HAMEAUX

Madame le Maire interpelle l'assemblée sur l'article paru dans les journaux suite à l'assemblée générale du SMAEG. Le syndicat a évoqué sa volonté de porter une nouvelle compétence sur la défense extérieure contre l'incendie (dossier dont Sébastien Berguer et Carine Bernard sont en charge). Le SMAEG va proposer aux communes adhérentes de lui confier la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI), aujourd'hui les communes ont signé des conventions pour l'entretien des bornes incendie et cela serait une continuité. Mi-juin le SMAEG devrait diffuser des éléments complémentaires sur cette nouvelle compétence.

Après discussion, le dossier est mis en veille en attente des nouvelles dispositions du SMAEG.

Tout le travail fait en amont, par Sébastien et Carine, ne sera pas vain, car le référent commune de cette nouvelle compétence pourra partager, ainsi, les informations collectées.

• CEREMONIE DU 8 MAI : ORGANISATION

Cérémonie du 8 mai – repas de la commune

Programme de la cérémonie du jeudi 8 mai :

- 11h30 : départ du cortège de la mairie
- allocution et dépôt de gerbes au monument aux morts
- vin d'honneur, préau au Logis de la Forêt, et repas, salle d'activités

Une participation de 14€, payable à l'inscription, sera demandée aux personnes de la commune, âgées de 65 ans et plus. Toute personne qui désire être au repas peut s'inscrire moyennant une participation de 20€. L'Ecu de France de Secondigny assurera le repas et le service.

La composition florale sera exécutée par Nina Bertaux, assistée de Marie-Noëlle Beaudet.

Damien Davignon et Arnaud Poirault se chargent de la boisson

• ADHESION AU « SERVICE COMMUN INFORMATIQUE » DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Délibération : 024-10-04-2025

Rapport de présentation :

Le service commun constitue un outil juridique de mutualisation permettant de regrouper les services et équipements d'un EPCI à fiscalité propre, de ses communes membres et des établissements publics qui sont rattachés à un ou plusieurs d'entre eux, hors compétences transférées afin de mettre en commun et de rationaliser les moyens mis en œuvre pour l'accomplissement de leurs missions (article L5211-4-2 du Code général des collectivités territoriales).

Depuis 2016, le service commun « Direction du Système d'Information » s'est structuré autour de trois conventions qui régissent les missions du service informatique auprès des différentes entités adhérentes.

En prévision de l'échéance de la convention de maintenance et compte tenu de l'évolution des besoins et des contraintes, une réflexion a été lancée en 2024 afin de redéfinir le périmètre et les missions du service commun informatique.

Le 17 septembre 2024, un groupe de travail réunissant les collectivités du territoire, adhérentes et non-adhérentes, a tout d'abord permis de dresser le bilan du service commun informatique et d'étudier différents scénarios pour l'avenir.

Cette réflexion a abouti à la proposition d'un nouveau fonctionnement pour le service commun et la création d'une convention unique délibérée en Conseil communautaire du 20 mars 2025.

Cette convention fixe le cadre d'exercice des activités et des prestations gérées par la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine dans le cadre du service commun ainsi que les modalités financières, techniques et de suivi de l'évolution du service.

VU l'article L.5211-4-2 du Code général des collectivités territoriales, autorisant les EPCI à se doter de services communs, chargés de l'exercice de missions fonctionnelles ou opérationnelles, en dehors des compétences transférées.

VU la délibération du Conseil municipal n° **001-28-01-2021** en date du **28 janvier 2021** approuvant le renouvellement du service commun « maintenance informatique de la Direction du Système d'Information » à compter du 1er septembre 2020 ;

VU la délibération du Conseil municipal n° **039-30-06-2022** en date du **30 juin 2022** approuvant l'avenant n°1 pour l'intégration des communes de Les Forges et de Vausseroux à la convention de service commun « maintenance informatique de la Direction du Système d'Information » à compter du 1er septembre 2023 ;

VU la délibération du Conseil municipal n° : **038-05-09-2024** en date du **5 septembre 2024** approuvant les termes de l'avenant n°2 pour le renouvellement du service commun « Maintenance informatique de la Direction du Système d'Information » pour la période du 1er septembre 2024 au 31 août 2025.

CONSIDERANT que la convention « Maintenance informatique » arrive à échéance le 31 août 2025,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver l'adhésion et les termes de la convention du service commun « informatique » à compter du 1er septembre 2025,
- d'autoriser le Maire à signer la convention bilatérale.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** l'adhésion et les termes de la convention du service commun « informatique » à compter du 1^{er} septembre 2025
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention bilatérale

Voix : 9 « Pour »

QUESTIONS DIVERSES :

Aide à la diffusion du livret Pom'Expo : Madame le Maire fait lecture à l'assemblée du mail émis par Emmanuel Allard, Maire d'Allonne (diffusion du livret Pom'Expo par les communes). Après discussion, possibilité d'un point de collecte en mairie.

Stationnement véhicules salle des Associations : le site du Logis est occupé en semaine et il va être demandé aux associations, occupant la salle qui leur est dédiée, de concentrer le stationnement des véhicules vers la partie haute du parking, le long des bâtiments ou sur la partie herbée.

Forêt Vivante de Secondigny : samedi 12 avril, 10 heures RDV carrefour du bouquet forêt domaniale de Secondigny, pour une rencontre avec Monsieur François Chion, technicien forestier en charge de la forêt.

A.C.S.E (Association Coopération Solidarité Elavagnon) jumelage Togo : réunion le 14 avril, 18h30 salle Brillaud à Secondigny. Claudette Charrier représentera la commune.

Jeux de boules : à programmer les travaux en coordination avec l'adjoint technique et les membres du club.

Voirie : Chemin du Moulin : les membres du GAEC la Babinotière ne peuvent plus emprunter le chemin avec leur véhicule. Il est demandé d'enlever la terre du milieu du chemin et de combler les ornières
Chemin de la Fruitière : ce dernier a été taillé, apport de cailloux pour combler les ornières

Amicale des Sapeurs-Pompiers de Fenioux-le Beugnon : comme évoqué lors de la réunion du 20 mars, le Chef du Centre de Secours de Fenioux-le Beugnon rencontrera les élus en début de séance lors du prochain conseil

Prochaine réunion de conseil : jeudi 15 mai 2025, 20h30 à la mairie

L'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal étant épuisé, Madame le Maire, lève la séance à vingt-deux heures cinquante-cinq minutes

Le Président

Véronique GILBERT

le Secrétaire

Sébastien BERGUER

Les Membres

Charles BARRIBAUD
Absent

Henriette BEAUDET

Marie-Noëlle BEAUDET

Carine BERNARD

Claudette CHARRIER

Damien DAVIGNON

Jean-Pascal GUIOT
Absent

Rémy NEAU

Arnaud POIRALT
Excusé/pouvoir